

# Le “Baltic and International Maritime Council” (BIMCO)

## PRESENTATION

Créé en 1905, le BIMCO est une association basée à Copenhague, dédiée au transport et aux services maritimes qui compte 2100 membres (armateurs, opérateurs, gestionnaires, courtiers et agents), répartis dans plus de 120 pays.

Le BIMCO a pour mission de faciliter les opérations commerciales de ses membres en élaborant contrats et clauses contractuelles standardisés, et de prodiguer des informations de qualité, des conseils et des formations.

## COMPOSITION DU BIMCO

Quatre Comités sont supervisés par le Conseil d'administration.

Le **Conseil d'administration** (Board of directors) se réunit jusqu'à 2 fois par an et regroupe notamment les présidents des Comités, les membres du Comité exécutif ainsi que les représentants des membres parmi les pays les plus contributeurs.

Le **Comité exécutif** (Executive Committee) se réunit au moins trois fois par an pour conduire les affaires commerciales sous le contrôle du Conseil d'administration. Il peut créer des sous-comités et regroupe à ce titre les présidents des Comités, les membres du Conseil d'administration ainsi que des personnalités qualifiées.

Le **Comité documentaire** (Documentary Committee) rédige les documents commerciaux à l'attention des acteurs du transport maritime (chartes-parties, connaissements, clauses, etc.). Pour parvenir à rédiger ces contrats, le Comité documentaire s'appuie sur le travail de sous-comités spécialisés, composés de quatre à dix personnes. Le Comité documentaire compte jusqu'à 30 représentants d'armateurs, parmi lesquels Armateurs de France et ICS, qui se réunissent deux fois par an.

Plus d'une centaine de chartes-parties et d'autres formes de contrats ont été élaborés depuis la création du BIMCO. Les chartes-parties et contrats proposés, ainsi que les clauses disponibles couvrent l'ensemble de la vie d'un navire, de sa construction à son recyclage et tous les segments de l'industrie : vrac secs, conteneurs, pétrole, y compris l'industrie des croisières et les navires de service.

Le **Comité marine** (Marine Committee) gère les affaires relatives au transport maritime, et les questions opérationnelles. Il sert aussi de caisse de résonance pour le Secrétariat du BIMCO sur les questions liées à la sécurité des navires et à la protection de l'environnement.

Le **Comité de la Sûreté Maritime** (Maritime Security Committee) gère les affaires de sûreté de la chaîne d'approvisionnement, de piraterie, et également les problématiques de passagers clandestins et de contrebande.